



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/142
30 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT
Trente-septième session
Genève, 13 septembre-1^{er} octobre 2004
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

PRÉSENTATION DE RAPPORTS PAR LES ÉTATS PARTIES

**États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux deux Protocoles
facultatifs s'y rapportant, et rapports présentés sur l'application
de ces instruments**

Note du Secrétaire général

1. La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25, du 20 novembre 1989, et elle est entrée en vigueur le 2 septembre 1990, trentième jour suivant la date de dépôt du vingtième instrument de ratification ou d'adhésion auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
2. Au 15 juillet 2004, 192 États avaient ratifié la Convention ou y avaient adhéré. On trouvera dans l'annexe I du présent document la liste des États parties ainsi que des informations sur la présentation de leurs rapports. Les États parties doivent présenter un rapport dans les deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention à leur égard, puis tous les cinq ans.
3. Le Comité a reçu jusqu'à présent 281 rapports d'États parties, dont 182 rapports initiaux, 87 deuxièmes rapports périodiques et 12 troisièmes rapports périodiques.
4. À sa vingt-neuvième session (voir CRC/C/114, par. 561), le Comité a décidé d'adresser une lettre à tous les États parties dont le rapport initial était attendu en 1992 et 1993, les priant de soumettre leur rapport dans les 12 mois. En juin 2003, une lettre analogue a été adressée à trois États parties dont le rapport initial était attendu en 1994 mais n'avait toujours pas été

soumis. Le Comité a en outre décidé d'informer ces États parties dans ladite lettre que, s'ils ne présentaient pas de rapport dans ce délai, il examinerait la situation des droits de l'enfant dans le pays en l'absence de rapport initial, comme prévu dans la «Présentation générale de la procédure d'établissement des rapports» du Comité (CRC/C/33, par. 29 à 32) et compte tenu de l'article 67 du Règlement intérieur provisoire du Comité (CRC/C/4).

5. Outre ses directives concernant l'établissement des rapports (voir CRC/C/5 et CRC/C/58), le Comité des droits de l'enfant a également adopté des recommandations visant les obligations des États parties en matière de soumission de rapports. Le texte de ces recommandations figure dans l'introduction du présent document. Deux de ces recommandations offrent une orientation aux États parties qui éprouvent des difficultés à respecter le calendrier rigoureux de soumission des rapports fixé au paragraphe 1 de l'article 44 de la Convention et pour lesquels il a été décidé de reporter l'examen des rapports. Ces recommandations ne s'appliquent qu'à titre de mesure exceptionnelle ne pouvant être prise qu'une seule fois. Les mesures exceptionnelles prises à l'égard de certains États parties sont indiquées dans la dernière colonne de l'annexe. On trouvera davantage de détails en se reportant directement aux observations finales adoptées par le Comité des droits de l'enfant et publiées après l'examen par le Comité de chacun des rapports des États parties (série CRC/C/15/Add., disponible sur le site www.ohchr.org).

6. Au 15 juillet 2004, 73 États avaient ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ou y avaient adhéré, et 115 États l'avaient signé. Ce protocole est entré en vigueur le 12 février 2002. À la même date, 76 États parties avaient ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ou y avaient adhéré, et 108 États l'avaient signé. Ce protocole est entré en vigueur le 18 janvier 2002. Les deux Protocoles facultatifs ont été adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/263 du 25 mai 2000 et ouverts à la signature et à la ratification ou à l'adhésion à New York, le 5 juin 2000.

7. On trouvera dans les annexes II et III du présent document une liste des États parties aux deux Protocoles facultatifs ainsi que des informations sur la présentation de rapports par les États parties. Le rapport initial d'un État partie doit être présenté deux ans après la date de l'entrée en vigueur du protocole facultatif considéré dans ledit État. Une fois ce rapport détaillé présenté, chaque État partie donnera dans les rapports qu'il soumettra au Comité des droits de l'enfant conformément à l'article 44 de la Convention tout complément d'information concernant l'application du Protocole. Les États qui sont parties au Protocole sans être parties à la Convention présentent un rapport tous les cinq ans.

8. Pour l'heure, le Comité a reçu le rapport initial de quatre États parties au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et le rapport initial de deux États parties au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

**RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT
CONCERNANT LES OBLIGATIONS DES ÉTATS PARTIES
EN MATIÈRE DE SOUMISSION DE RAPPORTS**

Vingt-neuvième session

Le Comité des droits de l'enfant,

Soulignant l'importance cruciale que revêt la soumission de rapports périodiques par les États parties conformément aux obligations découlant de l'article 44 de la Convention relative aux droits de l'enfant: a) dans les deux ans à compter de la date de l'entrée en vigueur de la présente Convention pour les États parties intéressés, et b) par la suite, tous les cinq ans,

Notant que de nombreux États parties n'ont pas encore soumis leur deuxième rapport périodique en application de la Convention,

Constatant qu'à l'occasion du dialogue avec le Comité, des États parties ont, dans leurs réponses écrites à la liste des points à traiter, actualisé les renseignements contenus dans leur rapport initial,

Conscient de la nécessité d'aider les États parties à respecter le calendrier rigoureux fixé au paragraphe 1 de l'article 44 de la Convention,

1. *Décide* d'indiquer aux États parties, dans les observations finales connexes qu'adopte le Comité, la date de soumission de leur deuxième rapport périodique ou, le cas échéant, des rapports périodiques suivants;

2. *Décide*, en conséquence, d'appliquer les règles suivantes:

a) Si le deuxième rapport périodique est attendu dans les 12 mois consécutifs au dialogue avec le Comité, l'État partie est prié de le soumettre regroupé avec le troisième; cette règle s'applique également, *mutatis mutandis*, si la même situation se présente pour les troisième et quatrième rapports périodiques;

b) Si le deuxième rapport périodique est déjà attendu au moment du dialogue et que le troisième rapport périodique est attendu dans les deux ans ou plus suivant le dialogue avec le Comité, l'État partie est prié de soumettre regroupés ses deuxième et troisième rapports périodiques à la date prévue pour la soumission du troisième rapport périodique en application de la Convention; cette règle s'applique également, *mutatis mutandis*, si les deuxième et troisième rapports périodiques sont attendus au moment du dialogue;

3. *Souligne* que ces règles ne s'appliquent qu'à titre de mesure exceptionnelle ne pouvant être prise qu'une fois dans le souci de donner aux États parties la possibilité de respecter la stricte périodicité de la soumission des rapports instituée par le paragraphe 1 de l'article 44 de la Convention.

Trentième session

Le Comité des droits de l'enfant,

Prenant note avec satisfaction du nombre exceptionnellement élevé des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant (191) et de l'accroissement rapide du nombre des ratifications du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (33) et du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (33),

Se félicitant de la proportion relativement élevée des États parties ayant présenté un rapport initial en application de la Convention relative aux droits de l'enfant (167 sur 191),

Soulignant que les rapports initiaux et périodiques, ainsi que les réponses écrites aux listes de points à traiter, présentés par les États parties en application de la Convention sont dans l'ensemble d'une qualité satisfaisante,

Préoccupé par sa charge de travail, qui devrait encore s'accroître du fait des nouveaux rapports devant être présentés en application des deux Protocoles facultatifs,

Préoccupé en particulier par la longueur excessive de certains rapports périodiques présentés en application de la Convention,

1. *Décide* de réviser prochainement ses directives générales concernant l'établissement des rapports périodiques (document CRC/C/58) afin d'encourager les États parties à ne pas présenter des rapports périodiques d'une longueur excessive;

2. *Demande* à tous les États parties à la Convention de présenter des rapports périodiques concis, analytiques, axés sur les principaux aspects relatifs à l'application de la Convention et d'une longueur maximale de 120 pages standard;

3. *Demande également* à tous les États parties de faire porter principalement les rapports périodiques qu'ils présentent au titre de la Convention sur deux aspects particuliers relatifs à son application, en vue d'informer le Comité:

a) Compte tenu de l'article 44 de la Convention, des progrès réalisés dans la jouissance des droits fondamentaux par les enfants, des facteurs et des difficultés les empêchant de s'acquitter pleinement des obligations prévues dans la Convention, et des mesures prises pour donner suite aux observations finales que le Comité a adoptées au sujet du rapport précédent et à l'issue du dialogue dont il a fait l'objet, observations qu'ils devront mentionner de façon explicite;

b) Des principaux changements intervenus pour ce qui touche au respect des droits de l'homme à l'égard des enfants pendant la période couverte par le rapport, en se gardant à cet égard, compte tenu du paragraphe 3 de l'article 44 de la Convention, de répéter des renseignements déjà communiqués dans des rapports précédents;

4. *Recommande* que les États parties s'appliquent, dans leurs rapports périodiques, à rendre compte non seulement des modifications de la législation et de la situation en droit mais aussi à analyser la situation de fait sur leur territoire, en présentant notamment des informations sur les mesures concrètes adoptées pour améliorer l'application des dispositions et principes du droit interne et du droit international et, le cas échéant, sur les lacunes et obstacles qui demeurent à cet égard.

Trente-deuxième session

Le Comité des droits de l'enfant,

Soulignant l'importance cruciale que revêt la soumission de rapports périodiques par les États parties conformément aux obligations découlant de l'article 44 de la Convention relative aux droits de l'enfant: a) dans les deux ans à compter de la date de l'entrée en vigueur de la Convention pour les États parties intéressés, et b) par la suite, tous les cinq ans,

Notant que de nombreux États parties n'ont pas encore soumis leur deuxième rapport périodique en application de la Convention,

Constatant qu'à l'occasion du dialogue avec le Comité, des États parties ont, dans leurs réponses écrites à la liste des points à traiter, actualisé les renseignements contenus dans leur rapport initial,

Rappelant la recommandation adoptée à sa vingt-neuvième session,

Conscient de la nécessité d'aider les États parties à respecter le calendrier rigoureux fixé au paragraphe 1 de l'article 44 de la Convention,

1. *Réitère* sa décision consistant à informer les États parties, dans les observations finales correspondantes qu'il adopte, de la date fixée pour la soumission de leur deuxième rapport périodique ou, le cas échéant, des rapports périodiques suivants;

2. *Décide*, en conséquence, d'appliquer la règle supplémentaire suivante:

Si le deuxième rapport périodique est attendu dans l'année ou les deux années qui suivent le dialogue avec le Comité, l'État partie sera prié de soumettre ce rapport regroupé avec le troisième. Toutefois, étant donné le grand nombre de rapports reçus par le Comité chaque année ainsi que le laps de temps qui s'écoule en conséquence entre la date de soumission des rapports des États parties et leur examen par le Comité, ce dernier demande instamment aux États parties concernés, afin de limiter ce laps de temps, de soumettre leurs deuxième et troisième rapports en un rapport consolidé 18 mois avant la date à laquelle ils sont attendus. Cette règle s'applique également, *mutatis mutandis*, lorsqu'une situation analogue se présente s'agissant des troisième et quatrième rapports périodiques;

3. *Souligne* que cette règle ne s'applique qu'à titre de mesure exceptionnelle ne pouvant être prise qu'une seule fois, dans le souci de donner aux États parties la possibilité de respecter la stricte périodicité de la soumission des rapports instituée par le paragraphe 1 de l'article 44 de la Convention;

4. *Recommande* que les États parties s'efforcent, dans leurs rapports périodiques, de rendre compte non seulement des modifications de la législation et de la situation en droit, mais aussi d'analyser la situation de fait sur leur territoire, en présentant notamment des informations sur les mesures concrètes adoptées pour améliorer l'application des dispositions et principes du droit interne et du droit international et, le cas échéant, sur les lacunes et obstacles qui demeurent à cet égard.

Annexe I

**ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION ET PRÉSENTATION (AU 15 JUILLET 2004) DE LEURS RAPPORTS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 44 DE LA CONVENTION**

A. Rapport initial

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Afghanistan	26 avril 1996			
Afrique du Sud	15 juillet 1997	4 décembre 1997	CRC/C/51/Add.2	
Albanie	27 mars 1994	24 septembre 2003	CRC/C/11/Add.27	
Algérie	15 mai 1995	16 novembre 1995	CRC/C/28/Add.4	
Allemagne	4 avril 1994	30 août 1994	CRC/C/11/Add.5	
Andorre	31 janvier 1998	27 juillet 2000	CRC/C/61/Add.3	
Angola	3 janvier 1993	4 juin 2004	CRC/C/3/Add.66	
Antigua-et-Barbuda	3 novembre 1995	4 février 2003	CRC/C/28/Add.22	
Arabie saoudite	24 février 1998	15 octobre 1998	CRC/C/61/Add.2	
Argentine	2 janvier 1993	17 mars 1993	CRC/C/8/Add.2 et 17	
Arménie	22 juillet 1995	19 mars 1997	CRC/C/28/Add.9	
Australie	15 janvier 1993	8 janvier 1996	CRC/C/8/Add.31	
Autriche	4 septembre 1994	8 octobre 1996	CRC/C/11/Add.14	
Azerbaïdjan	11 septembre 1994	9 novembre 1995	CRC/C/11/Add.8	
Bahamas	21 mars 1993	5 juin 2003	CRC/C/8/Add.50	
Bahreïn	14 mars 1994	3 août 2000	CRC/C/11/Add.24	
Bangladesh	1 ^{er} septembre 1992	15 novembre 1995 et 4 février 1997	CRC/C/3/Add.38 et CRC/C/3/Add.49	
Barbade	6 novembre 1992	12 septembre 1996	CRC/C/3/Add.45	
Bélarus	30 octobre 1992	12 février 1993	CRC/C/3/Add.14	
Belgique	14 janvier 1994	12 juillet 1994	CRC/C/11/Add.4	
Belize	1 ^{er} septembre 1992	1 ^{er} novembre 1996	CRC/C/3/Add.46	
Bénin	1 ^{er} septembre 1992	22 janvier 1997	CRC/C/3/Add.52	
Bhoutan	1 ^{er} septembre 1992	20 avril 1999	CRC/C/3/Add.50	
Bolivie	1 ^{er} septembre 1992	14 septembre 1992	CRC/C/3/Add.2	
Bosnie-Herzégovine	5 mars 1994	14 mai 2004	CRC/C/11/Add.28	

A. Rapport initial (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Botswana	12 avril 1997	10 janvier 2003	CRC/C/51/Add.9	
Brésil	23 octobre 1992			
Brunéi Darussalam	25 janvier 1998	20 décembre 2001	CRC/C/61/Add.4	
Bulgarie	2 juillet 1993	29 septembre 1995	CRC/C/8/Add.29	
Burkina Faso	29 septembre 1992	7 juillet 1993	CRC/C/3/Add.19	
Burundi	17 novembre 1992	19 mars 1998	CRC/C/3/Add.58	
Cambodge	13 novembre 1994	18 décembre 1997	CRC/C/11/Add.16	
Cameroun	9 février 1995	3 avril 2000	CRC/C/28/Add.16	
Canada	11 janvier 1994	17 juin 1994	CRC/C/11/Add.3	
Cap-Vert	3 juillet 1994	30 novembre 1999	CRC/C/11/Add.23	
Chili	11 septembre 1992	22 juin 1993	CRC/C/3/Add.18	
Chine	31 mars 1994	27 mars 1995	CRC/C/11/Add.7	
Chypre	8 mars 1993	22 décembre 1994	CRC/C/8/Add.24	
Colombie	26 février 1993	14 avril 1993	CRC/C/8/Add.3	
Comores	21 juillet 1995	24 mars 1998	CRC/C/28/Add.13	
Congo	12 novembre 1995			
Costa Rica	19 septembre 1992	28 octobre 1992	CRC/C/3/Add.8	
Côte d'Ivoire	5 mars 1993	22 janvier 1999	CRC/C/8/Add.41	
Croatie	7 octobre 1993	8 novembre 1994	CRC/C/8/Add.19	
Cuba	19 septembre 1993	27 octobre 1995	CRC/C/8/Add.30	
Danemark	17 août 1993	14 septembre 1993	CRC/C/8/Add.8	
Djibouti	4 janvier 1993	17 février 1998	CRC/C/8/Add.39	
Dominique	11 avril 1993	21 janvier 2003	CRC/C/8/Add.48	
Égypte	1 ^{er} septembre 1992	23 octobre 1992	CRC/C/3/Add.6	
El Salvador	1 ^{er} septembre 1992	3 novembre 1992	CRC/C/3/Add.9 et 28	
Émirats arabes unis	1 ^{er} février 1999	15 avril 2000	CRC/C/78/Add.2	
Équateur	1 ^{er} septembre 1992	11 juin 1996	CRC/C/3/Add.44	
Érythrée	1 ^{er} septembre 1996	27 juillet 2001	CRC/C/41/Add.12	
Espagne	4 janvier 1993	10 août 1993	CRC/C/8/Add.6	
Estonie	19 novembre 1993	7 juin 2001	CRC/C/8/Add.44	

A. Rapport initial (suite)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Éthiopie	12 juin 1993	10 août 1995	CRC/C/8/Add.27	
ex-République yougoslave de Macédoine	16 septembre 1993	4 mars 1997	CRC/C/8/Add.36	
Fédération de Russie	14 septembre 1992	16 octobre 1992	CRC/C/3/Add.5	
Fidji	11 septembre 1995	12 juin 1996	CRC/C/28/Add.7	
Finlande	19 juillet 1993	12 décembre 1994	CRC/C/8/Add.22	
France	5 septembre 1992	8 avril 1993	CRC/C/3/Add.15	
Gabon	10 mars 1996	21 juin 2000	CRC/C/47/Add.10	
Gambie	6 septembre 1992	20 novembre 1999	CRC/C/3/Add.61	
Géorgie	1 ^{er} juillet 1996	7 avril 1997	CRC/C/41/Add.4	
Ghana	1 ^{er} septembre 1992	20 novembre 1995	CRC/C/3/Add.39	
Grèce	9 juin 1995	14 avril 2000	CRC/C/28/Add.17	
Grenade	4 décembre 1992	24 septembre 1997	CRC/C/3/Add.55	
Guatemala	1 ^{er} septembre 1992	5 janvier 1995	CRC/C/3/Add.23	
Guinée	1 ^{er} septembre 1992	20 novembre 1996	CRC/C/3/Add.48	
Guinée-Bissau	18 septembre 1992	6 septembre 2000	CRC/C/3/Add.63	
Guinée équatoriale	14 juillet 1994	12 septembre 2003	CRC/C/11/Add.26	
Guyana	12 février 1993	29 juillet 2002	CRC/C/8/Add.47	
Haïti	7 juillet 1997	3 avril 2001	CRC/C/51/Add.7	
Honduras	8 septembre 1992	11 mai 1993	CRC/C/3/Add.17	
Hongrie	5 novembre 1993	28 juin 1996	CRC/C/8/Add.34	
Îles Cook	5 juillet 1999			
Îles Marshall	2 novembre 1995	18 mars 1998	CRC/C/28/Add.12	
Îles Salomon	9 mai 1997	28 février 2001	CRC/C/51/Add.6	
Inde	10 janvier 1995	19 mars 1997	CRC/C/28/Add.10	
Indonésie	4 octobre 1992	17 novembre 1992	CRC/C/3/Add.10 et 26	
Iran (République islamique d')	11 août 1996	9 décembre 1997	CRC/C/41/Add.5	
Iraq	14 juillet 1996	6 août 1996	CRC/C/41/Add.3	
Irlande	27 octobre 1994	4 avril 1996	CRC/C/11/Add.12	
Islande	26 novembre 1994	30 novembre 1994	CRC/C/11/Add.6	
Israël	1 ^{er} novembre 1993	20 février 2001	CRC/C/3/Add.65	

A. Rapport initial (suite)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Italie	4 octobre 1993	11 octobre 1994	CRC/C/8/Add.18	
Jamahiriya arabe libyenne	14 mai 1995	23 mai 1996	CRC/C/28/Add.6	
Jamaïque	12 juin 1993	25 janvier 1994	CRC/C/8/Add.12	
Japon	21 mai 1996	30 mai 1996	CRC/C/41/Add.1	
Jordanie	22 juin 1993	25 mai 1993	CRC/C/8/Add.4	
Kazakhstan	10 septembre 1996	20 novembre 2001	CRC/C/41/Add.13	
Kenya	1 ^{er} septembre 1992	13 janvier 2000	CRC/C/3/Add.62	
Kirghizistan	5 novembre 1996	16 février 1998	CRC/C/41/Add.6	
Kiribati	9 janvier 1998			
Koweït	19 novembre 1993	23 août 1996	CRC/C/8/Add.35	
Lesotho	8 avril 1994	27 avril 1998	CRC/C/11/Add.20	
Lettonie	13 mai 1994	25 novembre 1998	CRC/C/11/Add.22	
Liban	12 juin 1993	21 décembre 1994	CRC/C/8/Add.23	
Libéria	3 juillet 1995	7 mai 2002	CRC/C/28/Add.22	
Liechtenstein	20 janvier 1998	22 septembre 1998	CRC/C/61/Add.1	
Lituanie	28 février 1994	6 août 1998	CRC/C/11/Add.21	
Luxembourg	5 avril 1996	26 juillet 1996	CRC/C/41/Add.2	
Madagascar	17 avril 1993	20 juillet 1993	CRC/C/8/Add.5	
Malaisie	18 mars 1997			
Malawi	31 janvier 1993	1 ^{er} août 2000	CRC/C/8/Add.43	
Maldives	12 mars 1993	19 mars 1996	CRC/C/8/Add.33	
Mali	19 octobre 1992	2 avril 1997	CRC/C/3/Add.53	
Malte	29 octobre 1992	26 décembre 1997	CRC/C/3/Add.56	
Maroc	20 juillet 1995	27 juillet 1995	CRC/C/28/Add.1	
Maurice	1 ^{er} septembre 1992	25 juillet 1995	CRC/C/3/Add.36	
Mauritanie	14 juin 1993	18 janvier 2000	CRC/C/8/Add.42	
Mexique	20 octobre 1992	15 décembre 1992	CRC/C/3/Add.11	
Micronésie (États fédérés de)	3 juin 1995	16 avril 1996	CRC/C/28/Add.5	
Monaco	20 juillet 1995	9 juin 1999	CRC/C/28/Add.15	
Mongolie	1 ^{er} septembre 1992	20 décembre 1994	CRC/C/3/Add.32	

A. Rapport initial (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Mozambique	25 mai 1996	21 juin 2000	CRC/C/41/Add.11	
Myanmar	13 août 1993	21 septembre 1993	CRC/C/8/Add.9	
Namibie	29 octobre 1992	21 décembre 1992	CRC/C/3/Add.12	
Nauru	25 août 1996			
Népal	13 octobre 1992	10 avril 1995	CRC/C/3/Add.34	
Nicaragua	3 novembre 1992	12 janvier 1994	CRC/C/3/Add.25	
Niger	29 octobre 1992	28 décembre 2000	CRC/C/3/Add.29/Rev.1	
Nigéria	18 mai 1993	19 juillet 1995	CRC/C/8/Add.26	
Nioué	18 janvier 1998			
Norvège	6 février 1993	30 août 1993	CRC/C/8/Add.7	
Nouvelle-Zélande	5 mai 1995	29 septembre 1995	CRC/C/28/Add.3	
Oman	7 janvier 1999	5 juillet 1999	CRC/C/78/Add.1	
Ouganda	15 septembre 1992	1 ^{er} février 1996	CRC/C/3/Add.40	
Ouzbékistan	28 juillet 1996	27 décembre 1999	CRC/C/41/Add.8	
Pakistan	11 décembre 1992	25 janvier 1993	CRC/C/3/Add.13	
Palaos	3 septembre 1997	21 octobre 1998	CRC/C/51/Add.3	
Panama	10 janvier 1993	19 septembre 1995	CRC/C/8/Add.28	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	30 mars 1995	23 avril 2002	CRC/C/28/Add.20	
Paraguay	24 octobre 1992	30 août 1993 et 13 novembre 1996	CRC/C/3/Add.22 et 47	
Pays-Bas	6 mars 1997	15 mai 1997	CRC/C/51/Add.1	
Pays-Bas (Antilles néerlandaises)		22 janvier 2001	CRC/C/107/Add.1	
Pays-Bas (Aruba)		29 janvier 2002	CRC/C/117/Add.2	
Pérou	3 octobre 1992	28 octobre 1992	CRC/C/3/Add.7 et 24	
Philippines	19 septembre 1992	21 septembre 1993	CRC/C/3/Add.23	
Pologne	6 juillet 1993	11 janvier 1994	CRC/C/8/Add.11	

A. Rapport initial (suite)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Portugal	20 octobre 1992	17 août 1994	CRC/C/3/Add.30	
Qatar	2 mai 1997	29 octobre 1999	CRC/C/51/Add.5	
République arabe syrienne	13 août 1995	22 septembre 1995	CRC/C/28/Add.2	
République centrafricaine	23 mai 1994	15 avril 1998	CRC/C/11/Add.18	
République de Corée	19 décembre 1993	17 novembre 1994	CRC/C/8/Add.21	
République démocratique du Congo	26 octobre 1992	16 février 1998	CRC/C/3/Add.57	
République démocratique populaire lao	6 juin 1993	18 janvier 1996	CRC/C/8/Add.32	
République de Moldova	24 février 1995	5 février 2001	CRC/C/28/Add.19	
République dominicaine	10 juillet 1993	1 ^{er} décembre 1998	CRC/C/8/Add.40	
République populaire démocratique de Corée	20 octobre 1992	13 février 1996	CRC/C/3/Add.41	
République tchèque	31 décembre 1994	4 mars 1996	CRC/C/11/Add.11	
République-Unie de Tanzanie	9 juillet 1993	20 octobre 1999	CRC/C/8/Add.14/Rev.1	
Roumanie	27 octobre 1992	14 avril 1993	CRC/C/3/Add.16	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	14 janvier 1994	15 mars 1994	CRC/C/11/Add.1	
		14 février 1996	CRC/C/11/Add.9	
		12 juin 1997	CRC/C/11/Add.15 et Corr.1	
		15 avril 1998	CRC/C/11/Add.19	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Territoires d'outre-mer)	7 septembre 1999	26 mai 1999	CRC/C/41/Add.7	
Rwanda	22 février 1993	30 septembre 1992	CRC/C/8/Add.1	
Sainte-Lucie	15 juillet 1995	2 juin 2004	CRC/C/28/Add.23	
Saint-Kitts-et-Nevis	1 ^{er} septembre 1992	22 janvier 1997	CRC/C/3/Add.51	
Saint-Marin	24 décembre 1993	25 avril 2002	CRC/C/8/Add.46	
Saint-Siège	1 ^{er} septembre 1992	2 mars 1994	CRC/C/3/Add.27	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	24 novembre 1995	5 décembre 2000	CRC/C/28/Add.18	
Samoa	28 décembre 1996			
Sao Tomé-et-Principe	12 juin 1993	4 mars 2003	CRC/C/8/Add.49	
Sénégal	1 ^{er} septembre 1992	12 septembre 1994	CRC/C/3/Add.31	
Serbie-et-Monténégro ^a	1 ^{er} février 1993	21 septembre 1994	CRC/C/8/Add.16	

A. Rapport initial (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Seychelles	6 octobre 1992	7 février 2001	CRC/C/3/Add.64	
Sierra Leone	1 ^{er} septembre 1992	10 avril 1996	CRC/C/3/Add.43	
Singapour	3 novembre 1997	29 avril 2002	CRC/C/51/Add.8	
Slovaquie	31 décembre 1994	6 avril 1998	CRC/C/11/Add.17	
Slovénie	24 juin 1993	29 mai 1995	CRC/C/8/Add.25	
Soudan	1 ^{er} septembre 1992	29 septembre 1992	CRC/C/3/Add.3 et 20	
Sri Lanka	10 août 1993	23 mars 1994	CRC/C/8/Add.13	
Suède	1 ^{er} septembre 1992	7 septembre 1992	CRC/C/3/Add.1	
Suisse	25 mars 1999	19 janvier 2001	CRC/C/78/Add.3	
Suriname	31 mars 1995	13 février 1998	CRC/C/28/Add.11	
Swaziland	5 octobre 1997			
Tadjikistan	24 novembre 1995	14 avril 1998	CRC/C/28/Add.14	
Tchad	31 octobre 1992	14 janvier 1997	CRC/C/3/Add.50	
Thaïlande	25 avril 1994	23 août 1996	CRC/C/11/Add.13	
Timor-Leste	15 avril 2005			
Togo	1 ^{er} septembre 1992	27 février 1996	CRC/C/3/Add.42	
Tonga	5 décembre 1997			
Trinité-et-Tobago	3 janvier 1994	16 février 1996	CRC/C/11/Add.10	
Tunisie	28 février 1994	16 mai 1994	CRC/C/11/Add.2	
Turkménistan	19 octobre 1995			
Turquie	3 mai 1997	7 juillet 1999	CRC/C/51/Add.4	
Tuvalu	21 octobre 1997			
Ukraine	26 septembre 1993	13 octobre 1993	CRC/C/8/Add.10/Rev.1	
Uruguay	19 décembre 1992	2 août 1995	CRC/C/3/Add.37	
Vanuatu	5 août 1995	27 janvier 1997	CRC/C/28/Add.8	
Venezuela	12 octobre 1992	9 juillet 1997	CRC/C/3/Add.54	
Viet Nam	1 ^{er} septembre 1992	30 septembre 1992	CRC/C/3/Add.4 et 21	
Yémen	30 mai 1993	14 novembre 1994	CRC/C/8/Add.20	
Zambie	4 janvier 1994	29 novembre 2001	CRC/C/11/Add.25	
Zimbabwe	10 octobre 1992	23 mai 1995	CRC/C/3/Add.35	

B. Deuxième rapport périodique

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Afghanistan	26 avril 2001			
Afrique du Sud	15 juillet 2002			
Albanie	27 mars 1999			
Algérie	15 mai 2000			
Allemagne	4 avril 1999	23 juillet 2001	CRC/C/83/Add.7	Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 4 avril 2009
Andorre	31 janvier 2003			
Angola	3 janvier 1998			
Antigua-et-Barbuda	3 novembre 2000			
Arabie saoudite	24 février 2003			
Argentine	2 janvier 1998	12 août 1999	CRC/C/70/Add.10	
Arménie	22 juillet 2000	21 février 2002	CRC/C/93/Add.6	
Australie	15 janvier 1998	30 septembre 2003	CRC/C/129/Add.4	Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 15 janvier 2003
Autriche	4 septembre 1999	11 novembre 2003	CRC/C/83/Add.8	
Azerbaïdjan	11 septembre 1999			
Bahamas	21 mars 1998			
Bahreïn	14 mars 1999			
Bangladesh	1 ^{er} septembre 1997	12 juin 2001	CRC/C/65/Add.21	
Barbade	6 novembre 1997			
Bélarus	30 octobre 1997	20 mai 1999	CRC/C/65/Add.15	
Belgique	14 janvier 1999	7 mai 1999	CRC/C/83/Add.2	
Belize	1 ^{er} septembre 1997	28 février 2003	CRC/C/65/Add.29	
Bénin	1 ^{er} septembre 1997			
Bhoutan	1 ^{er} septembre 1997			
Bolivie	1 ^{er} septembre 1997	12 août 1997	CRC/C/65/Add.1	
Bosnie-Herzégovine	5 mars 1999			

B. Deuxième rapport périodique (suite)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Botswana	12 avril 2002			
Brésil	23 octobre 1997			
Brunéi Darussalam	25 janvier 2003	25 janvier 2003		Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 25 juillet 2008
Bulgarie	2 juillet 1998			
Burkina Faso	29 septembre 1997	11 octobre 1999	CRC/C/65/Add.18	
Burundi	17 novembre 1997			
Cambodge	13 novembre 1999			
Cameroun	9 février 2000			
Canada	11 janvier 1999	3 mai 2001	CRC/C/83/Add.6	
Cap-Vert	3 juillet 1999			
Chili	11 septembre 1997	10 février 1999	CCC/C/65/Add.13	
Chine	31 mars 1999	27 juin 2003	CRC/C/83/Add.11 CRC/C/83/Add.12 CRC/C/83/Add.13	
Chypre	8 mars 1998	15 septembre 2000	CRC/C/70/Add.16	
Colombie	26 février 1998	9 septembre 1998	CRC/C/70/Add.5	
Comores	21 juillet 2000			
Congo	12 novembre 2000			
Costa Rica	19 septembre 1997	20 janvier 1998	CRC/C/65/Add.7	
Côte d'Ivoire	5 mars 1998			
Croatie	7 octobre 1998	30 octobre 2002	CRC/C/70/Add.23	
Cuba	19 septembre 1998			
Danemark	17 août 1998	15 septembre 1998	CRC/C/70/Add.6	
Djibouti	4 janvier 1998			
Dominique	11 avril 1998			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} septembre 2006
Égypte	2 septembre 1997	18 septembre 1998	CRC/C/65/Add.9	
El Salvador	1 ^{er} septembre 1997	10 juillet 2002	CRC/C/65/Add.25	

B. Deuxième rapport périodique (suite)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Émirats arabes unis	1 ^{er} février 2004			
Équateur	1 ^{er} septembre 1997	21 janvier 2003	CRC/C/65/Add.28	Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} septembre 2002
Érythrée	1 ^{er} septembre 2001			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} septembre 2006
Espagne	4 janvier 1998	1 ^{er} juin 1999	CRC/C/70/Add.9	
Estonie	19 novembre 1998			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} novembre 2008
Éthiopie	12 juin 1998	28 septembre 1998	CRC/C/70/Add.7	
ex-République yougoslave de Macédoine	16 septembre 1998			
Fédération de Russie	14 septembre 1997	12 janvier 1998	CRC/C/65/Add.5	
Fidji	11 septembre 2000			
Finlande	19 juillet 1998	3 août 1998	CRC/C/70/Add.3	
France	5 septembre 1997	1 ^{er} août 2002	CRC/C/65/Add.26	
Gabon	10 mars 2001			
Gambie	6 septembre 1997			
Géorgie	1 ^{er} juillet 2001	29 juin 2001	CRC/C/104/Add.1	
Ghana	1 ^{er} septembre 1997			
Grèce	9 juin 2000			
Grenade	4 décembre 1997			
Guatemala	1 ^{er} septembre 1997	7 octobre 1998	CRC/C/65/Add.10	
Guinée	1 ^{er} septembre 1997			
Guinée-Bissau	18 septembre 1997			

B. Deuxième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Guinée équatoriale Guyana	14 juillet 1999 12 février 1998			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé le 12 février 2008 Deuxième et troisième rapports périodiques à présenter en un rapport consolidé avant le 7 juillet 2007
Haïti	7 juillet 2002			
Honduras Hongrie	8 septembre 1997 5 novembre 1998	18 septembre 1997	CRC/C/65/Add.2	
Îles Cook Îles Marshall Îles Salomon	5 juillet 2004 2 novembre 2000 9 mai 2002			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 9 mai 2007
Inde Indonésie	10 janvier 2000 4 octobre 1997	10 décembre 2001 5 février 2002	CRC/C/93/Add.5 CRC/C/65/Add.23	
Iran (République islamique d') Iraq Irlande Islande Israël	11 août 2001 14 juillet 2001 27 octobre 1999 26 novembre 1999 1 ^{er} novembre 1998	16 juillet 2002 27 avril 2000	CRC/C/104/Add.3 CRC/C/83/Add.5	Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} novembre 2008
Italie Jamahiriya arabe libyenne Jamaïque Japon Jordanie	4 octobre 1998 14 mai 2000 12 juin 1998 21 mai 2001 22 juin 1998	21 mars 2000 8 août 2000 16 mai 2000 15 novembre 2001 5 août 1998	CRC/C/70/Add.13 CRC/C/93/Add.1 CRC/C/70/Add.15 CRC/C/104/Add.2 CRC/C/70/Add.5	
Kazakhstan	10 septembre 2001			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 10 septembre 2006
Kenya Kirghizistan	1 ^{er} septembre 1997 6 novembre 2001	28 août 2002	CRC/C/104/Add.4	

B. Deuxième rapport périodique (suite)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Kiribati	9 janvier 2003			
Koweït	19 novembre 1998			
Lesotho	8 avril 1999			
Lettonie	13 mai 1999			
Liban	12 juin 1998	4 décembre 1998	CRC/C/70/Add.8	
Libéria	3 juillet 2000			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 3 juillet 2009
Liechtenstein	20 janvier 2003			
Lituanie	28 février 1999			
Luxembourg	5 avril 2001	14 novembre 2002	CRC/C/104/Add.4	
Madagascar	17 avril 1998	12 février 2001	CRC/C/70/Add.18	
Malaisie	18 mars 2002			
Malawi	31 janvier 1998			
Maldives	12 mars 1998			
Mali	19 octobre 1997			
Malte	29 octobre 1997			
Maroc	20 juillet 2000	13 octobre 2000	CRC/C/93/Add.3	
Maurice	1 ^{er} septembre 1997	7 mai 2004	CRC/C/65/Add.35	
Mauritanie	14 juin 1998			
Mexique	20 octobre 1997	14 janvier 1998	CRC/C/65/Add.6 et 16	
Micronésie (États fédérés de)	3 juin 2000			
Monaco	20 juillet 2000			
Mongolie	1 ^{er} septembre 1997	6 mai 2003	CRC/C/65/Add.32	
Mozambique	25 mai 2001			
Myanmar	13 août 1998	11 juin 2002	CRC/C/70/Add.21	
Namibie	29 octobre 1997			
Nauru	25 août 2001			
Népal	13 octobre 1997	4 mars 2003	CRC/C/65/Add.30	

B. Deuxième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Nicaragua	3 novembre 1997	12 novembre 1997	CRC/C/65/Add.4 et 14	
Niger	29 octobre 1997			
Nigéria	18 mai 1998			
Nioué	18 janvier 2003			
Norvège	6 février 1998	1 ^{er} juillet 1998	CRC/C/70/Add.2	
Nouvelle-Zélande	5 mai 2000	19 février 2001	CRC/C/93/Add.4	
Oman	7 janvier 2004			
Ouganda	15 septembre 1997	2 août 2003	CRC/C/65/Add.33	
Ouzbékistan	28 juillet 2001			
Pakistan	11 décembre 1997	19 janvier 2001	CRC/C/65/Add.20	
Palaos	3 septembre 2002			
Panama	10 janvier 1998	27 mars 2002	CRC/C/70/Add.20	Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 10 janvier 2008
Papouasie-Nouvelle-Guinée	30 mars 2000			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 30 septembre 2008
Paraguay	24 octobre 1997	12 octobre 1998	CRC/C/65/Add.12	
Pays-Bas	6 mars 2002	21 février 2002	CRC/C/117/Add.1	
Pérou	3 octobre 1997	25 mars 1998	CRC/C/65/Add.8	
Philippines	19 septembre 1997	23 avril 2003	CRC/C/65/Add.31	
Pologne	6 juillet 1998	2 décembre 1999	CRC/C/70/Add.12	
Portugal	20 octobre 1997	8 octobre 1998	CRC/C/65/Add.11	
Qatar	2 mai 2002			
République arabe syrienne	13 août 2000	15 août 2000	CRC/C/93/Add.2	
République centrafricaine	23 mai 1999			
République de Corée	19 décembre 1998	1 ^{er} mai 2000	CRC/C/70/Add.14	
République démocratique du Congo	26 octobre 1997			
République démocratique populaire lao	6 juin 1998			

B. Deuxième rapport périodique (suite)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
République de Moldova	24 février 2000			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 24 février 2005
République dominicaine	10 juillet 1998			
République populaire démocratique de Corée	20 octobre 1997	16 mai 2002	CRC/C/70/Add.24	
République tchèque	31 décembre 1999	3 mars 2000	CRC/C/83/Add.4	
République-Unie de Tanzanie	9 juillet 1998			
Roumanie	27 octobre 1997	18 janvier 2000	CRC/C/65/Add.19	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	14 janvier 1999	14 septembre 1999	CRC/C/83/Add.3	
Rwanda	22 février 1998	27 juin 2002	CRC/C/70/Add.22	
Sainte-Lucie	15 juillet 2000			
Saint-Kitts-et-Nevis	1 ^{er} septembre 1997			
Saint-Marin	24 décembre 1998			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 24 décembre 2008
Saint-Siège	1 ^{er} septembre 1997			
Saint-Vincent-et-les Grenadines	24 novembre 2000			
Samoa	28 décembre 2001			
Sao Tomé-et-Principe	24 juin 1998			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 12 juin 2008
Sénégal	1 ^{er} septembre 1997			
Serbie-et-Monténégro ^a	1 ^{er} février 1998			
Seychelles	6 octobre 1997			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 6 octobre 2007

B. Deuxième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Sierra Leone	1 ^{er} septembre 1997			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 3 novembre 2007
Singapour	3 novembre 2002			
Slovaquie	31 décembre 1999			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 25 septembre 2007
Slovénie	24 juin 1998	18 septembre 2001	CRC/C/70/Add.19	
Soudan	1 ^{er} septembre 1997	7 juillet 1999	CRC/C/65/Add.17	
Sri Lanka	10 août 1998	21 septembre 2000	CRC/C/70/Add.17	
Suède	1 ^{er} septembre 1997	25 septembre 1997	CRC/C/65/Add.3	
Suisse	25 mars 2004			
Suriname	30 mars 2000			
Swaziland	5 octobre 2002			
Tadjikistan	24 novembre 2000			
Tchad	31 octobre 1997			
Thaïlande	25 avril 1999	7 juin 2004	CRC/C/83/Add.15	
Timor-Leste	15 avril 2010			
Togo	1 ^{er} septembre 1997	6 janvier 2003	CRC/C/65/Add.27	
Tonga	5 décembre 2002			
Trinité-et-Tobago	3 janvier 1999	29 juillet 2003	CRC/C/83/Add.12	
Tunisie	28 février 1999	16 mars 1999	CRC/C/83/Add.1	
Turkménistan	19 octobre 2000			
Turquie	3 mai 2002			
Tuvalu	21 octobre 2002			
Ukraine	26 septembre 1998	12 août 1999	CRC/C/70/Add.11	
Uruguay	19 décembre 1997			
Vanuatu	5 août 2000			
Venezuela	12 octobre 1997			

B. Deuxième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Viet Nam	1 ^{er} septembre 1997	10 mai 2000	CRC/C/65/Add.20	Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 4 janvier 2009
Yémen	30 mai 1998	7 octobre 1997	CRC/C/70/Add.1	
Zambie	4 janvier 1999			
Zimbabwe	10 octobre 1997			

C. Troisième rapport périodique

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Afghanistan	26 avril 2006			
Afrique du Sud	15 juillet 2007			
Albanie	27 mars 2004			
Algérie	15 mai 2005			
Allemagne	4 avril 2004			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 4 avril 2009
Andorre	31 janvier 2008			
Angola	3 janvier 2003			
Antigua-et-Barbuda	3 novembre 2005			
Arabie saoudite	24 février 2008			
Argentine	2 janvier 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 2 janvier 2008
Arménie	22 juillet 2005			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 22 juillet 2009
Australie	15 janvier 2003	30 septembre 2003	CRC/C/129/Add.4	Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 15 janvier 2003
Autriche	4 septembre 2004			
Azerbaïdjan	11 septembre 2004			
Bahamas	21 mars 2003			
Bahreïn	14 mars 2004			
Bangladesh	1 ^{er} septembre 2002			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} septembre 2007
Barbade	6 novembre 2002			
Bélarus	30 octobre 2002			
Belgique	14 janvier 2004			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 15 juillet 2007

C. Troisième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Belize	1 ^{er} septembre 2002			
Bénin	1 ^{er} septembre 2002			
Bhoutan	1 ^{er} septembre 2002			
Bolivie	1 ^{er} septembre 2002	13 novembre 2002	CRC/C/125/Add.2	
Bosnie-Herzégovine	5 mars 2004			
Botswana	12 avril 2007			
Brésil	23 octobre 2002			
Brunéi Darussalam	25 janvier 2008			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 25 juillet 2008
Bulgarie	2 juillet 2003			
Burkina Faso	29 septembre 2002			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 28 juillet 2007
Burundi	17 novembre 2002			
Cambodge	13 novembre 2004			
Cameroun	9 février 2005			
Canada	11 janvier 2004			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 11 janvier 2009
Cap-Vert	3 juillet 2004			
Chili	11 septembre 2002			
Chine	31 mars 2004			
Chypre	8 mars 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 8 mars 2008
Colombie	26 février 2003	28 juin 2004	CRC/C/129/Add.6	
Comores	21 juillet 2005			
Congo	12 novembre 2005			
Costa Rica	19 septembre 2002	10 juillet 2003	CRC/C/125/Add.5	
Côte d'Ivoire	5 mars 2003			
Croatie	7 octobre 2003			
Cuba	19 septembre 2003			

C. Troisième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Danemark Djibouti Dominique	17 août 2003 4 janvier 2003 11 avril 2003	20 août 2003	CRC/C/129/Add.3	Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} septembre 2006
Égypte El Salvador	2 septembre 2002 1 ^{er} septembre 2002			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} septembre 2007
Émirats arabes unis Équateur	1 ^{er} février 2009 1 ^{er} septembre 2002	21 janvier 2003	CRC/C/65/Add.28	Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} septembre 2002 Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} septembre 2006
Érythrée	1 ^{er} septembre 2006			
Espagne Estonie	4 janvier 2003 19 novembre 2003			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} novembre 2008
Éthiopie ex-République yougoslave de Macédoine Fédération de Russie Fidji Finlande	12 juin 2003 16 septembre 2003 14 septembre 2002 11 septembre 2005 19 juillet 2003	18 août 2003	CRC/C/125/Add.5	
France	5 septembre 2002			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 5 septembre 2007
Gabon Gambie Géorgie Ghana	10 mars 2006 6 septembre 2002 1 ^{er} juillet 2006 1 ^{er} septembre 2002			

C. Troisième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Grèce	9 juin 2005			
Grenade	4 décembre 2002			
Guatemala	1 ^{er} septembre 2002	7 avril 2003 (sera examiné dans le cadre du rapport consolidé regroupant les troisième et quatrième rapports)		Le Comité des droits de l'enfant a prié le Guatemala de présenter ses troisième et quatrième rapports en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} mars 2006
Guinée	1 ^{er} septembre 2002			
Guinée -Bissau	18 septembre 2002			
Guinée équatoriale	14 juillet 2004			
Guyana	12 février 2003			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 12 février 2008
Haïti	7 juillet 2007			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 7 juillet 2007
Honduras	8 septembre 2002			
Hongrie	5 novembre 2003			
Îles Cook	5 juillet 2009			
Îles Marshall	2 novembre 2005			
Îles Salomon	9 mai 2007			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 9 mai 2007
Inde	10 janvier 2005			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 10 juillet 2008
Indonésie	4 octobre 2002			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 4 octobre 2007

C. Troisième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Iran (République islamique d')	11 août 2006			
Iraq	14 juillet 2006			
Irlande	27 octobre 2004			
Islande	26 novembre 2004			
Israël	1 ^{er} novembre 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 28 mai 2008 Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} novembre 2008
Italie	4 octobre 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 4 octobre 2008
Jamahiriya arabe libyenne	14 mai 2005			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 14 novembre 2008
Jamaïque	12 juin 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 12 juin 2008
Japon	21 mai 2006			
Jordanie	22 juin 2003			
Kazakhstan	10 septembre 2006			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 10 septembre 2006
Kenya	1 ^{er} septembre 2002			
Kirghizistan	6 novembre 2006			
Kiribati	9 janvier 2008			
Koweït	19 novembre 2003			
Lesotho	8 avril 2004			
Lettonie	13 mai 2004			
Liban	12 juin 2003			
Libéria	3 juillet 2005			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 3 juillet 2009
Liechtenstein	20 janvier 2008			
Lituanie	28 février 2004			

C. Troisième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Luxembourg	5 avril 2006			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 17 avril 2008
Madagascar	17 avril 2003			
Malaisie	18 mars 2007			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 20 janvier 2009
Malawi	31 janvier 2003			
Maldives	12 mars 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 20 janvier 2009
Mali	19 octobre 2002			
Malte	29 octobre 2002			
Maroc	20 juillet 2005			
Maurice	1 ^{er} septembre 2002			
Mauritanie	14 juin 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 13 août 2008
Mexique	20 octobre 2002			
Micronésie (États fédérés de)	3 juin 2005			
Monaco	20 juillet 2005			
Mongolie	1 ^{er} septembre 2002			
Mozambique	25 mai 2006			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 13 août 2008
Myanmar	13 août 2003			
Namibie	29 octobre 2002			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 13 août 2008
Nauru	25 août 2006			
Népal	13 octobre 2002			
Nicaragua	3 novembre 2002	1 ^{er} mai 2003	CRC/C/125/Add.3	Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 13 août 2008
Niger	29 octobre 2002			
Nigéria	18 mai 2003			
Nioué	18 janvier 2008			
Norvège	6 février 2003	24 avril 2003	CRC/C/129/Add.1	

C. Troisième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Nouvelle-Zélande	5 mai 2005			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 5 novembre 2008
Oman	7 janvier 2009			
Ouganda	15 septembre 2002			
Ouzbékistan	28 juillet 2006			
Pakistan	11 décembre 2002			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 11 septembre 2007
Palaos	3 septembre 2007			
Panama	10 janvier 2003			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 10 janvier 2008
Papouasie-Nouvelle-Guinée	30 mars 2005			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 30 septembre 2008
Paraguay	24 octobre 2002			
Pays-Bas	6 mars 2007			
Pérou	3 octobre 2002			
Philippines	19 septembre 2002			
Pologne	6 juillet 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 7 juillet 2008
Portugal	20 octobre 2002			
Qatar	2 mai 2007			
République arabe syrienne	13 août 2005			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 13 février 2009
République centrafricaine	23 mai 2004			
République de Corée	19 décembre 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 19 décembre 2008
République de Moldova	24 février 2005			
République démocratique du Congo	26 octobre 2002			

C. Troisième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
République démocratique populaire lao	6 juin 2003			
République dominicaine	10 juillet 2003			
République populaire démocratique de Corée	20 octobre 2002			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 20 octobre 2007
République tchèque	31 décembre 2004			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 30 juin 2008
République-Unie de Tanzanie	9 juillet 2003			
Roumanie	27 octobre 2002			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 27 octobre 2007
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	14 janvier 2004			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 15 juillet 2007
Rwanda	22 février 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 22 février 2008
Sainte-Lucie	15 juillet 2005			
Saint-Kitts-et-Nevis	1 ^{er} septembre 2002			
Saint-Marin	24 décembre 2003			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 24 décembre 2008
Saint-Siège	1 ^{er} septembre 2002			
Saint-Vincent-et-les Grenadines	24 novembre 2005			
Samoa	28 décembre 2006			
Sao Tomé-et-Principe	24 juin 2003			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 12 juin 2008

C. Troisième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Sénégal	1 ^{er} septembre 2002			
Serbie-et-Monténégro ^a	1 ^{er} février 2003			
Seychelles	6 octobre 2002			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 6 octobre 2007
Sierra Leone	1 ^{er} septembre 2002			
Singapour	3 novembre 2007			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 3 novembre 2007
Slovaquie	31 décembre 2004			
Slovénie	24 juin 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 24 juin 2008
Soudan	1 ^{er} septembre 2002			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} septembre 2007
Sri Lanka	10 août 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 10 août 2008
Suède	1 ^{er} septembre 2002	11 novembre 2002	CRC/C/125/Add.1	
Suisse	25 mars 2009			Deuxième et troisième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 25 septembre 2007
Suriname	30 mars 2005			
Swaziland	5 octobre 2007			
Tadjikistan	24 novembre 2005			
Tchad	31 octobre 2002			
Thaïlande	25 avril 2004			
Timor-Leste	15 avril 2015			
Togo	1 ^{er} septembre 2002			
Tonga	5 décembre 2007			
Trinité-et-Tobago	3 janvier 2004			

C. Troisième rapport périodique (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>	<u>Mesures exceptionnelles</u>
Tunisie	28 février 2004			
Turkménistan	19 octobre 2005			
Turquie	3 mai 2007			
Tuvalu	21 octobre 2007			
Ukraine	26 septembre 2003			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 26 septembre 2008
Uruguay	19 décembre 2002			
Vanuatu	5 août 2005			
Venezuela	12 octobre 2002			
Viet Nam	1 ^{er} septembre 2002			Troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 1 ^{er} septembre 2007
Yémen	30 mai 2003	7 mai 2003	CRC/C/129/Add.2	
Zambie	4 janvier 2004			Deuxième, troisième et quatrième rapports à présenter en un rapport consolidé avant le 4 janvier 2009
Zimbabwe	10 octobre 2002			

“ À partir du 4 février 2003, la République fédérale de Yougoslavie est désignée sous le nom de Serbie-et-Monténégro à toutes fins officielles au sein du système des Nations Unies.

Annexe II

**ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION ET PRÉSENTATION (AU 15 JUILLET 2004) DE LEURS RAPPORTS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 8 (1) DU PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT À
LA CONVENTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT CONCERNANT L'IMPLICATION
D'ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMÉS**

A. Rapport initial

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>
Afghanistan	24 octobre 2005		
Andorre	12 février 2004		
Argentine	10 octobre 2004		
Autriche	1 ^{er} mars 2004	24 juin 2004	CRC/OPAC/AU/1
Azerbaïdjan	3 août 2004		
Bangladesh	12 février 2004		
Belgique	6 juin 2004		
Belize	1 ^{er} janvier 2006		
Bosnie-Herzégovine	10 novembre 2005		
Brésil	27 février 2006		
Bulgarie	12 mars 2004		
Canada	12 février 2004		
Cap-Vert	10 juin 2004		
Chili	31 août 2005		
Costa Rica	24 février 2005		
Croatie	1 ^{er} décembre 2004		
Danemark	27 septembre 2004		
Dominique	20 octobre 2004		
El Salvador	18 mai 2004		
Équateur	7 juillet 2006		

A. Rapport initial (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>
Espagne	8 avril 2004		
États-Unis d'Amérique	23 janvier 2005		
ex-République yougoslave de Macédoine	12 février 2006		
Finlande	10 mai 2004	1 ^{er} juin 2004	CRC/OPAC/FIN/1
France	5 mars 2005		
Grèce	22 novembre 2005		
Guatemala	9 juin 2004		
Honduras	14 septembre 2004		
Irlande	18 décembre 2004		
Islande	12 février 2004		
Italie	9 juin 2004	14 juillet 2004	CRC/C/OPAC/ITA/1
Jamaïque	9 juin 2004		
Kazakhstan	10 mai 2005		
Kenya	28 février 2004		
Kirghizistan	13 septembre 2005		
Lesotho	24 octobre 2005		
Lituanie	20 mars 2005		
Mali	16 juin 2004		
Malte	9 juin 2004		
Maroc	22 juin 2004		
Mexique	15 avril 2004		
Monaco	12 février 2004		
Namibie	16 mai 2004		
Norvège	23 octobre 2005		
Nouvelle-Zélande	12 février 2004	15 juillet 2003	CRC/C/OPAC/NZL/1
Ouganda	6 juin 2004		

A. Rapport initial (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>
Panama	12 février 2004		
Paraguay	27 octobre 2004		
Pérou	8 juin 2004		
Philippines	26 septembre 2005		
Portugal	19 septembre 2005		
Qatar	25 août 2004		
République arabe syrienne	17 novembre 2005		
République démocratique du Congo	12 février 2004		
République de Moldova	7 mai 2006		
République tchèque	12 février 2004		
Roumanie	12 février 2004		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	24 juillet 2005		
Rwanda	23 mai 2004		
Saint-Siège	12 février 2004		
Sénégal	3 avril 2006		
Serbie-et-Monténégro ^a	28 février 2005		
Sierra Leone	15 juin 2004		
Sri Lanka	12 février 2004		
Suède	20 mars 2005		
Suisse	26 juillet 2004		
Tadjikistan	5 septembre 2004		
Tchad	28 septembre 2004		
Tunisie	2 février 2005		
Turquie	4 juin 2006		
Uruguay	9 octobre 2005		
Venezuela	23 octobre 2005		
Viet Nam	12 février 2004		

^a À partir du 4 février 2003, la République fédérale de Yougoslavie est désignée sous le nom de Serbie-et-Monténégro à toutes fins officielles au sein du système des Nations Unies.

Annexe III

ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION ET RAPPORTS QU'ILS DEVAIENT PRÉSENTER (AU 15 JUILLET 2004) EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 (1) DU PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT, CONCERNANT LA VENTE D'ENFANTS, LA PROSTITUTION DES ENFANTS, ET LA PORNOGRAPHIE METTANT EN SCÈNE DES ENFANTS

A. Rapport initial

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>
Afghanistan	19 octobre 2004		
Afrique du Sud	30 juillet 2005		
Andorre	18 janvier 2004		
Antigua-et-Barbuda	30 mai 2004		
Argentine	25 octobre 2005		
Autriche	6 juin 2006		
Azerbaïdjan	3 août 2004		
Bangladesh	18 janvier 2004		
Bélarus	23 février 2004		
Belize	1 ^{er} janvier 2006		
Bolivie	3 juillet 2005		
Bosnie-Herzégovine	4 octobre 2004		
Botswana	24 octobre 2005		
Brésil	27 février 2006		
Bulgarie	12 mars 2004		
Cambodge	30 juin 2004		
Cap-Vert	10 juin 2004		
Chili	6 mars 2005		
Chine	3 janvier 2005		
Colombie	11 décembre 2005		

A. Rapport initial (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>
Costa Rica	9 mai 2004		
Croatie	13 juin 2004		
Cuba	18 janvier 2004		
Danemark	24 août 2005		
Dominique	20 octobre 2004		
Égypte	12 août 2004		
El Salvador	17 juillet 2006		
Équateur	28 février 2006		
Espagne	18 janvier 2004		
États-Unis d'Amérique	23 janvier 2005		
ex-République yougoslave de Macédoine	17 novembre 2005		
France	5 mars 2005		
Guatemala	9 juin 2004		
Guinée équatoriale	7 mars 2005		
Honduras	8 juin 2004		
Islande	18 janvier 2004		
Italie	9 juin 2004	14 juillet 2004	CRC/C/OPSA/ITA/1
Jamahiriya arabe libyenne	18 juillet 2006		
Kazakhstan	18 janvier 2004		
Kirghizistan	12 mars 2005		
Lesotho	24 octobre 2005		
Maldives	10 juin 2004		
Mali	16 juin 2004		
Maroc	18 janvier 2004	28 juin 2004	CRC/OPSA/MOR/1
Mexique	15 avril 2004		
Mongolie	27 juillet 2005		
Mozambique	6 avril 2005		
Namibie	16 mai 2004		
Norvège	18 janvier 2004		
Ouganda	18 janvier 2004		

A. Rapport initial (*suite*)

<u>État partie</u>	<u>À présenter le</u>	<u>Présenté le</u>	<u>Cote</u>
Panama	18 janvier 2004		
Paraguay	18 septembre 2005		
Pérou	8 juin 2004		
Philippines	28 juin 2004		
Portugal	16 juin 2005		
Qatar	18 janvier 2004		
République arabe syrienne	15 juin 2005		
République démocratique du Congo	18 janvier 2004		
République-Unie de Tanzanie	24 mai 2005		
Roumanie	18 janvier 2004		
Rwanda	14 avril 2004		
Saint-Siège	18 janvier 2004		
Sénégal	5 décembre 2005		
Serbie-et-Monténégro ^a	10 novembre 2004		
Sierra Leone	18 janvier 2004		
Slovaquie	15 juillet 2006		
Tadjikistan	5 septembre 2004		
Tchad	28 septembre 2004		
Timor-Leste	16 mai 2005		
Togo	2 août 2006		
Tunisie	13 octobre 2004		
Turquie	19 septembre 2004		
Ukraine	3 août 2005		
Uruguay	3 août 2005		
Venezuela	8 juin 2004		
Viet Nam	20 janvier 2004		

^a À partir du 4 février 2003, la République fédérale de Yougoslavie est désignée sous le nom de Serbie-et-Monténégro à toutes fins officielles au sein du système des Nations Unies.